Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 031-200023596-20261119-DP385_2026-DE

Toulouse, le 16 novembre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP385 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°024P2026 relatif aux travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur la commune de Daux – Secteur Regraffe – Tranche n°2, pour Réseau31, notifié le 10 août 2026, à l'entreprise SADE CGTH ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD pour SADE CGTH, concernant des travaux de rabotage, décroutage de chaussée et réfection des enrobés à chaud, pour un montant maximum de 15 081 € HT ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD pour SADE CGTH, concernant des travaux de rabotage, décroutage de chaussée et réfection des enrobés à chaud, pour un montant maximum de 15 081 € HT.

Jean-Louis REMY
Vice-Président